

DELIBERATION CR024-2022

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 07 juillet 2022 ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Recherche le 13 septembre 2022 ;

Objet de la délibération : AAP Allocations doctorales UA – financement projet sur liste complémentaire

La Commission de la Recherche réunie le 19 septembre 2022 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Les financements complémentaires de projets de l'AAP Allocations doctorales UA sont approuvés.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 31 voix pour.

Christian ROBLÉDO
Président
de l'Université d'Angers
Signé le 26 septembre 2022

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Mis en ligne le : 27 septembre 2022

AAP Allocations doctorales UA - financement projet sur liste compl mentaires

Proposition Bureau

- Attribuer un financement au dossier class  1 en **liste compl mentaire**

P�le de recherche	Unit� / Classement	Classement SFR	ED	Encadrant	Demande	LP/LC
LL-SHS	TEMOS	4/4	STT	Philippe BLAUDEAU	UA/R�gion SHS	LC1

- Attribuer un financement au dossier class  en **liste principale** qui n'a pas obtenu son co-financement

P�le de recherche	Unit� / Classement	Classement SFR	ED	Encadrant	Demande Alloc. Doctorale	LP/LC
LL-SHS	LPPL	3/5	ELICC	Catherine POTARD	UA/DILCRAH	LP